

Imbroglia ▶ Le marchand d'art de Chicago qui accusait en juin la belle-fille du peintre de cambriolage aurait tenté de l'arnaquer.

Vasarely: un courtier s'essaie au vol de tableaux

L'arroseur arrosé. Thomas Monahan, marchand d'art de Chicago qui avait accusé la belle-fille de Victor Vasarely de vol, a reçu vendredi la visite de la police, qui a fait saisir chez lui plus de cent tableaux de cette figure de la «peinture cinétique». Ce courtier peu courtois, qui avait cultivé l'amitié de Michèle Vasarely, installée depuis quatre ans dans la ville de l'Illinois, s'est fâché avec elle alors qu'elle réclamait le règlement d'une quinzaine de petits tableaux qu'il avait proposés à la vente pour son compte.

Il avait alors changé les serrures de quatre chambres fortes louées à son nom dans un entrepôt, où il avait proposé à Michèle Vasarely de déposer sa collection, la plus importante provenant de l'artiste. Comme Monahan lui en refusait l'accès depuis dix mois, elle avait commis l'imprudence de venir, le 20 juin, avec un serrurier, reprendre ses œuvres. Filmée avec une amie, elle fut rapidement interpellée après avoir transféré quelques toiles dans un box voisin.

Guerre ouverte. Cet été, la situation s'est retournée. Ses

avocats ont contre-attaqué en portant plainte contre Monahan et ont engagé une procédure au civil pour réclamer «la restitution [du] bien» de Michèle Vasarely.

Le 7 juillet, la juge, Mary Anne Mason, a ordonné logiquement la mise sous séquestre de la collection et même celle du stock du galeriste. Elle a été

Des œuvres appartenant au galeriste Thomas Monahan, qu'il avait déclarées disparues lors de l'effraction commise par Michèle Vasarely, ont été retrouvées dans sa réserve.

plutôt énervée d'apprendre qu'il avait déjà vidé les coffres et tout déménagé dans sa galerie du River East Art Center. Le 19 août, elle en a ordonné la saisie et le rapatriement au garde-meuble, à ses frais. Elle a aussi exigé un inventaire, qu'elle a confié à la plaignante, en présence des avocats et de la police.

Michèle Vasarely assure qu'une vingtaine de toiles ont été abîmées par son adversaire, qui aurait même défait des châssis pour les rouler. Par ailleurs, des œuvres appartenant au galeriste, qu'il avait déclarées dis-

parues lors de l'effraction, ont été retrouvées dans sa réserve. En attendant de trancher sur le fond, la juge a ordonné la restitution immédiate à Michèle Vasarely des archives du peintre et de tous les tableaux de la collection non signés de l'artiste. De son côté, Monahan a reconnu que rien dans cet ensemble ne lui appartenait. Il a

mis en cause le petit-fils de l'artiste, Pierre, avec lequel il a avoué avoir eu plusieurs contacts, et qui se trouve depuis onze ans en guerre ouverte avec

Michèle Vasarely, la seconde épouse de son père.

Curieux. Le galeriste a voulu expliquer son comportement pour le moins curieux par le méli-mélo des procédures engagées en France autour de l'héritage compliqué du peintre, dont l'une doit être examinée par le tribunal d'Aix le 11 septembre. Il se trouve que, le même jour, Michèle Vasarely aura à répondre à Chicago de l'accusation de vol par effraction, qui reste pendante dans la procédure pénale.

Envoyé spécial à Chicago

▶ VINCENT NOCE